



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



www.cfddivia.net



equipecfdt@cfddivia.net

QUESTIONS DP CFDT Réunion du 18 janvier 2017

1) **Q** : L15 → Vers l'arrêt CAT-ESAT trou important direction Montagne de Larrey. (B)

R : Ce n'est pas à cet endroit mais vers la casse direction Périgny, nous allons vérifier cela.

2) **Q** : L6 : qu'ont décidé la direction et la commission horaire pour pallier aux problèmes de temps de parcours sur cette Liane. Temps intenable depuis très longtemps. Devons-nous faire autrement pour que cela bouge ? (B)

R : Un point a été fait en CHSCT :

- Nous avons finalisé la vérification des points qui pose problèmes et en particulier « Cours Fleury pour le trafic et Hyppolite Fontaine pour la charge.
- Afin de faire une meilleure répartition du temps nous allons ajouter un point de référence supplémentaire.
- La gestion par intervalles a bien fonctionné le vendredi en décembre lors des forts retards. Nous allons réitérer ce mode de fonctionnement. Une note de service concernant ce fonctionnement va être distribuée car les agents ont du mal à comprendre le système.
- Nous utilisons aussi la rue Marceau afin de remettre à l'heure les véhicules trop en retard.
- A certains endroits le graphicage n'était pas cohérent.
- Nous étudions à terme de passer par « Garibaldi ».

3) **Q** : Bus 2207 : qu'a-t-il été fait sur ce bus suite au problème lié aux fortes odeurs de gasoil ? (B)

R : Il y avait plusieurs défauts sur ce bus que nous avons réglés et en particulier des fuites et des prises d'air sur le circuit de Gasoil. Il est dommage d'avoir attendu qu'un agent soit intoxiqué pour résoudre cela.

4) **Q** : Nous demandons la pose de chauffage additionnel de type Webasto dans les bus hybrides (B)

R : Ce n'est pas possible actuellement, nous voyons comment nous pouvons faire pour que la chaleur dans les bus soit plus importante. Nous mettons tout en œuvre pour que cela fonctionne mieux.

CFDT : Nous ne laisserons pas passer un prochain HIVER comme cela, nous demandons que tous les bus hybrides soient équipés de réchauffeurs additionnels dès septembre 2017 et pour cela nous emploierons les moyens à notre disposition pour que cela soit fait.

5) **Q** : R45 → Demandons pour ceux qui sont dans le roulement plus de « deux ans » aient les mêmes droit qu'un R1 (PFR, 1/10^{ème},). (B)

R : La direction indique dans un premier temps que le 1/10^{ème} est calculé de la même façon pour tous les R45, ce qui n'est pas exact. Dans un second et dernier, nous demandons que les non annualisés aussi puissent avoir un calcul ajusté en fonction des repos où ils ont travaillés et non sur



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



twitter.com/CFDTDIVIA



06.62.38.81.93

(Délégué syndical François Vandebroucke)

06.95.66.97.95 (sms)



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

leur cumul d'heures à la fin de l'année. Pour les PFR comme l'accord 2011-03 indique 13 minutes pour chaque R45 nous demanderons de changer ce temps pour les non annualisés dans les prochaines NAO de février 2017.

6) **Q** : Demandons les chiffres d'exploitation précis (Nbre de client par tranche horaire : les systèmes pouvant nous donner les validations effectués) ligne par ligne pour les journées des 24 et 31 décembre. (B, T)

R : La direction ne nous a pas fait par tranche horaire comme demandé mais seulement le nombre de client après 20h soit jusque fin de service. Nous nous posons cette question, pourquoi pas par tranche horaire, pour justifier de client qui existerait dans la tranche 20-22 que nous avons demandé à réduire !!!! Mais les chiffres parlent quand même tout seul. Corol qui n'a pas été touché par exemple fait 2.5 fois moins de clients le 24. Nous avons demandé d'étudier les horaires de cette soirée spécifique assez rapidement. Le 24/12/2017 étant un dimanche, ce sera différent et cela sera fait dès septembre avec la commission horaire et nous leur rappellerons.

Lianes / Lignes	Nombres de clients	
	24-déc.-16	31-déc.-16
L3	163	288
L4	59	171
L5	137	328
L6	74	218
L7	25	54
Corol	16	38
Sous total Lianes	474	1097
B10	14	25
B11		11
B12		38
B13		13
B14		21
B15		3
B16		3
B17		5
B18		9
F42		1
Sous total Lignes B	14	129
TOTAL	488	1226





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



www.cfdtdivia.net



equipecfdt@cfdtdivia.net

7) **Q :** Comment a été géré les deux semaines de vacances scolaires de décembre : quelle a été la moyenne des retards sur chaque ligne, liane et Tram ? (B, T)

R : Nous sommes globalement satisfaits. Sur le Tram en P4, bien calculé et parfois un peu d'avance. Sur les bus un peu d'avance sur les lignes (Surtout la B12). La L5 a été un peu surchargé (Clients), il faudra ajuster cela.

8) **Q :** Rame 1002 Nous a été signalé plusieurs en défaut IOS 86 sur la rétrovision qu'en est-il ? (T)

R : Le défaut a été trouvé en inversant les matériels des cabines et les caméras, le défaut s'est enfin reproduit et c'est une caméra qui faisait défaut que nous avons changée. Heureusement car le PCC nous demandait de rouler avec ce défaut en permanence qui bipait toutes les trente seconde et cela nous déconcentrait.

9) **Q :** Vérifier que les barrières (fourrières) soient bien positionnés vers R7 car les conducteurs ont des difficultés pour effectuer les préparations de rames. (T)

R : Elles sont apparemment bien positionnées et sont à la même distance qu'entre deux rames.

10) **Q :** Qu'en est-il du système de « fourrière » pour le PCC, comment comptez-vous gérer cela ? (M)

R : Cela ne va plus être géré par le PCC à partir du 19 janvier 2017. La société EGS filiale d'EFFIA stationnement va reprendre ce service avant la date prévu de septembre (ils se sont en posture rapidement pour l'effectuer)

11) **Q :** Pourquoi les réserves salle Debrosses ne sont plus prévenues par téléphone lorsqu'elles doivent effectuer une relève (G)

R : En effet ce n'est pas logique, nous allons rappeler au PCC de le faire à chaque fois, seul les GT sont soumises à des contraintes qu'il faut suivre à l'écran.

12) **Q :** Organisation des CA : Obligation de pose période été et Hiver exemple → Pourquoi un conducteur qui ne souhaite pas prendre ses congés en période vacances été (ce qui peut arranger l'organisation de travail en été) ne peut pas prendre trois semaines en septembre. (G)

R : Cela arrive régulièrement que les agents fassent cette demande. Mais il reste préférable de le faire dans les commentaires des demandes, plutôt que rajouter une possibilité directe de troisième semaine. Cela est surtout dû au principe que les semaines de septembre sont bien demandées et qu'il y a peu de place (une quarantaine PFR incluse).



www.facebook.com/SyndicCfdtDivia



twitter.com/CFDTDIVIA



06.62.38.81.93

(Délégué syndical François Vandembroucke)

06.95.66.97.95 (sms)



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

13) **Q :** Nous demandons que les fourrières « vol » ne soit pas stockées sous le remisage. (G)

R : Les véhicules sont inspectés par la police avant d'arriver sur le dépôt, de ce fait en terme de « VIGIPIRATES », il n'y a pas de soucis.

14) **Q :** Les objets trouvés à l'agence commerciale prennent trop de place, nous vous demandons de trouver une solution afin de résoudre cette difficulté. (Mkt)

R : D'après le responsable marketing, il n'y a pas de problème tout est stocké dans une pièce à part. Nous lui rappelons que ce n'est pas vrai, car nous l'avons constaté directement. Nous demandons que cela soit fait correctement.

15) Nous demandons de trouver une solution pour l'accessibilité PMR, afin que le bureau qui sert à ces personnes puisse avoir un bras articulé qui soit efficace pour le TPE client et qu'il puisse revenir correctement vers l'agent du service (voir nouvelle caisse dans les supermarchés qui font cela très bien). (Mkt)

R : Les postes PMR vers le Back office ont été modifiés avec une rallonge du câble. Cela à l'air de bien fonctionner. Nous regardons ces retours.

(T) : Tram (B) : Bus (G) : Général (M) : Maîtrise (Mkt) : Marketing (A) : Atelier (E.C.) : Environnement-contrôle (Adm) : Administratif

Compte rendu CE Réunion 18 Janvier 2017

1) **Q :** Approbation du PV du CE extraordinaire du 5 octobre 2016

R : Approuvé deux le reste abstention.

2) **Q :** Information de la direction sur la nouvelle DSP :

a) Rappel des informations communiquées lors du CE du 23.12.2016 et à destination des nouveaux élus.

R : Il y a le 22 décembre le vote du grand Dijon et un CE extraordinaire de présentation de la DSP aux élus en place.

La DSP a été voté et reconduit de 2017 à 2022. Cette DSP regroupe 3 « mobilités » :

- Les Transports urbains → Kéolis → Divia Bus et Tram. (70%)
- Le stationnement et la fourrière → Effia et on sous-traitant EGS → Divia Park. (20%)
- Le Vélo → Cykléo. (10%)

➤ La nouvelle DSP donne de nouvelles missions et pas une nouvelle entreprise, la déclinaison fait que Kéolis Dijon passe Kéolis Dijon mobilité qui est le seul interlocuteur du « Grand Dijon ». Les





autres entités ont comme interlocuteur → keolis Dijon Mobilités. Il y aura une nouvelle Divia qui intégrera les nouvelles mobilités et qui servira à utiliser toutes les mobilités. Le site internet va être changé au fur et à mesure des changements.

- **Pour la fourrière**, le site qui a été choisi est le terrain entre Godard et le CEM. Il sera aménagé avant début septembre afin d'être opérationnel. En attendant les véhicules sont stockés sous le remisage Tram après la voie 7 :
 - Afin d'éviter les problèmes sur dépôt, quand il y a un doute, l'OPJ doit vérifier le véhicule et si un souci est détecté il est emmené place Suquet.
- **Pour le vélo**, à partir de septembre le stockage se fera sur la voie à côté du remisage 7. Une information complète sera faite au CHSCT de mars 2017. Il y aura 6 salariés sous la responsabilité de Cykléo national. Ils auront la responsabilité de réparer les vélos (local à l'atelier) et de les repositionner dans la ville afin qu'ils y en aient toujours de disponibles dans les stations. Celles-ci seront refaites en intégralités avec le nouveau système de gestion de la carte Divia.
- **Pour le stationnement**, 9 parkings seront à gérer. Le renouvellement des matériels de péage sera fait avant l'été 2017 (à la charge du Grand Dijon). Les travaux de rénovation se feront de 2017 à 2019. Certains anciens salariés de la ville ont été repris chez Effia (5 dont 4 responsables de parking, ils ont gardés les mêmes salaires à minima).
- **Pour la voirie**, Les ASVP ne font pas partis de la DSP et restent avec la ville pour l'instant, par contre KDM (Effia) est responsable de la collecte avec le renouvellement des péages en voirie. Avec la loi sur la dépenalisation les villes auront la possibilité de faire gérer les principes d'infraction par le privée, mais ce n'est pas à l'ordre du jour pour le moment (pas avant le 01/01/2018).
- **Pour les T.U.**, Les kilomètres doivent rester globalement stables hors « Prioribus ».
- **Pour la qualité**, les nouveaux indicateurs (il y aura une marche à blanc pour vérifier) seront :
 - La sinistralité qui s'il reste dans les normes d'aujourd'hui devrait convenir.
 - L'absentéisme (A voir, pas de chiffre).
 - Le taux de fraude (devra passer sous la barre des 9% en 2022)
 - La valeur maxi serait de 550 000€ maxi d'après la direction soit si l'on regarde comme aujourd'hui 275 000€ pour les salariés (si les chiffres sont bons cela ferait maxi 275000/700 soit max 392€ brut par salariés, loin des 650€ des dernières années.

b) Informations sur la formation des salariés de l'agence commerciale.

R : Il y aura une charge de travail supplémentaire à l'agence commerciale à partir de février. L'agence délivrera les macarons pour le stationnement « riverains ». Puis les ventes pourront se





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

faire au fur et à mesure pour les nouvelles cartes qui intégreront le vélo et le stationnement. Les salariés seront formés avant la fin du 1^{er} semestre 2017.

3) Q : Questions du CE sur la nouvelle DSP et les conséquences pour les salariés :

a) Demande de complément d'information demandé en réunion CE extraordinaire du 23 décembre 2016

R : Certains élus demande de reporter le vote sur la consultation du 23/12/2017. Pour la direction il n'en est pas question cela a été réalisé au lendemain du vote et au plus proche avant le démarrage de la nouvelle DSP au 1^{er} janvier.

b) Demande de la date de la réunion de consultation sur ce sujet d'importance

R : Il n'y aura pas de nouvelle date de fait.

c) Est-ce que la nouvelle entreprise (KEOLIS DIJON MOBILITES) regroupe plusieurs entreprises bien distinctes ou est-ce une seule et même entreprise (une seule entité) : Y a-t-il des contrats de travail différents ?

R : Une seule entreprise avec sous-traitant

d) Nouvelles mobilités : Quand et comment seront formés les salariés de l'entreprise qui sont concernés très rapidement par ces changements ?

R : L'agence commerciale voir réponses précédentes, pour le PCC, à partir du 19/01, ils n'auront plus à gérer les appels fourrières (Le directeur trouve cela triste qu'ils n'aient pas voulu gérer cela temporairement) Notre réponse CFDT à cela est de lui dire que si il avait communiqué avant cela aurait peut-être pu se faire, mais la communication étant mal engager cela s'est mal passé.

e) Y a-t-il des changements importants dans la gestion de la prochaine DSP pour les salariés de KDM ? Et quels sont-ils ?

R : Une information précise sera faite au 1^{er} trimestre.

f) Impact sur le CE de cette nouvelle entité « Mobilités » ? Volume concerné ? Sous traitance ? Participation financière supplémentaire ?

R : Le périmètre étant identique, il ne devrait pas y avoir trop de changements.

g) Avec l'élargissement des activités de KD, des reclassements sont-ils possibles ?

R :

h) Kéolis Dijon Mobilités va gérer les parkings du Grand Dijon, est ce que les salariés vont bénéficier d'avantages ?

R : Non, seul le système de carte qui était pour la gestion de l'exploitation pourront être refait à l'identique.

4) Q : Autres questions du CE sur la DSP

a) Y aura-t-il une baisse d'environ 6% de l'effectif conduite entre 2017 et 2022 ? de fait si cela est prévu





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

avec des kilomètres constants, comment comptez-vous faire pour initialiser ce processus ?

- b) La masse salariale prévisionnel entre 2017 et 2022 sur les salariés Keolis Dijon Mobilité serait en baisse de plus de 1Millions 100€, qu'en est-il et pouvez-vous nous donner des explications ?
- c) Quel sera le montant maximum du Bonus/Malus alloué aux transports urbain sur le contrat DSP qui nous intéresse et la prime qualité que nous pourrions négocier ?
- d) Quelles sont les Pénalités liées à la mauvaise exécution du service au niveau du comportement conducteur, des véhicules et de la fraude. Quels en sera les conséquences vis-à-vis des salariés ?
- e) Pouvez-vous nous expliquer comment vous aller faire baisser le cout kilométrique sur ses 6 prochaines années et en particulier de 18% sur le Tramway ? De fait cela devrait vous augmenter les recettes au kilomètre de 20% Tramway et d'environ 10% sur les lianes et Corol. Quelles conséquences pour les salariés ?

R : La direction a regroupé ces questions car elle ne souhaite pas y répondre. En effet ces questions émises par la CFDT ont l'air de déranger car elles démontrent que cette DSP n'a pas tous les atouts désirés par les salariés avec de la baisse d'effectif conduite et divers autres points en baisse. La direction signale qu'elle en parlera au prochain CE voir le suivant, nous attendons cela de pied ferme.

- 5) **Q :** Quelle est la procédure pour les véhicules mis en fourrière au CEM dans le cadre du plan « VIGIPIRATES » ?

R : Les véhicules sont regardés par avance par l'OPJ afin qu'ils ne soient pas mis sous le dépôt sans vérification complète.

- 6) **Q :** Demande d'ouverture des négociations sur le droit à la déconnexion des salariés et des IRP (hors incidents graves nous concernant).

R : Cela va être pris en compte et sera mis avec l'accord sur l'égalité professionnelle.

- 7) **Q :** Demande d'ouverture des NAO

R : Ce sera la deuxième quinzaine de février et certainement le 22/02.

- 8) **Q :** Pourquoi ne pas proposer des formations SST aux conducteurs en 2017.

R : Cela ne correspond pas au code du travail car les SST doivent être proposées aux salariés qui travaillent en équipe ou dans un collectif.

- 9) **Q :** Demande de présentation du plan séniors pour 2017 et présentations des détachements possibles pour les séniors de l'entreprise ainsi que le calendrier d'application.

R : Un élu signale qu'un poste en remplacement est toujours pourvu par un jeune salarié et que le plan sénior n'est pas respecté. La direction signale que le plan (Qui n'a pas été approuvé par la DIRECTTE) sera à échéance fin décembre 2017. Il faudra à nouveau négocier pour qu'un système s'applique en 2018.

- 10) **Q :** Demande de mise à jour des affichages permanents sur intranet (certains datent de 2013, pour les personnes à contacter par exemple, même la dernière mandature CHSCT n'a pas été





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

modifié, plus tous les documents concernant les élus). Le tout en intégrant la nouvelle nomination « MOBILITES ».

R: Cela serait finalisé et mis à jour.

11) Q: Demande du coût de la sous traitance vote électronique.

R: Cela a coûté 15 000€. Hormis le coût papier cela est un coût supplémentaire pour l'entreprise, mais avec une fiabilité meilleure. Quelques désagréments ont pu être constatés en particulier le fait de recevoir les documents trop tôt pour le vote.

12) Q: Demande qu'une information soit faite aux salariés concernant le délai de 48h pour se rendre chez son médecin suite à un accident de travail mais également concernant le déroulé.

R: Nous regardons sous quelle forme nous pouvons donner cette information. (Fiche paie et intranet à voir)

13) Q: Transmission des effectifs trimestriels

R: Ok (nous demander le document si besoin).

14) Q: Transmission de l'organigramme actualisé

R: Un document à jour au 1^{er} janvier est disponible en format PDF si vous le souhaitez faites nous un mèl nous le transmettrons.

15) Q: Demande d'une commission spéciale habillement hiver, situation urgente aux vues de la situation des salariés de l'exploitation conduite bus et tram.

R: En effet suite aux problèmes de chauffage dans les bus nous demandons qu'une commission rapide soit mise en place. Cela va être fait mais pas pour les soucis de chauffage actuel. Nous autorisons temporairement que les salariés puisse se couvrir plus chaudement.

16) Q: Demandons d'un rapport journalier d'exploitation comme auparavant pour tous les incidents nous concernant (Sécurité et accident). Et Refaire la liste d'envoi de tous les nouveaux élus qui sont concernés par cet envoi (Elus CHSCT et les DS de toutes les OS).

R: D'après la direction la main courante est mise à jour le 20 janvier... (A la date du compte rendu rien ne fonctionne.....)

17) Q: Remerciement à la direction pour le prêt du chapiteau et les infrastructures lors de la distribution du colis

R: Merci à la direction pour ce prêt.

18) Q: Demande de la subvention de fonctionnement pour l'année 2017

R: le budget de fonctionnement sera d'environ 51000€.

19) Q: Demande de versement début février de 50% de la subvention du CE afin de pouvoir engager les activités du CE du premier 2017.

R: Nous verserons les subventions le 28/02 et le 30/04/2017.





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

20) Q : Quand sera présenté le budget réalisé 2016 du CE ?

R : En CE de février 2017 sous réserve que l'expert-comptable puisse nous donner les bons chiffres

21) Q : Demande de présentation d'un premier budget estimatif pour l'année 2017.

R : Une présentation sera faite au CE de Mars.

22) Q : Est-ce que les réunions de pré CE mensuelles seront programmées pour 2017 ?

R : Une partie des élus aimerait des dates pour toute l'année. L'autre partie souhaite les avoir au fur et à mesure. Ce sera plus simple de les mettre au fur et à mesure.

23) Q : Malgré la loi travail, nous demandons qu'il soit voté au CE et inscrit au règlement intérieur que les formations DS et DP ne soient pas financées par celui-ci.

R : La direction signale qu'il n'y a pas besoin de l'écrire. En effet pour le CE puisse financés les formations, il faut que le CE fasse un vote en séance plénière pour cela.

24) Q : Demandons un accord de principe pour une participation du CE, pour que les salariés puissent aller manger au restaurant de la Poste « Grangier.

R : Ce n'est pas CE mais employeur. La direction regarde cela et demande le nom de l'interlocuteur du CE.

25) Q : Attribuer les chèques vacances à tous les salariés sans abondement.

R : Il n'est pas décidé cela. Les salariés pourront dès juin 2017 opter pour un paiement de 6 X 20€ maxi (ou en moins de mensualités) pour régler les chèques vacances Le CE abondera d'une valeur de 130€ qui fera un chéquier vacance de 250€00 retirable en 2018.

26) Q : Questions relatives au site internet du CE :

a) Demande que l'ensemble des élus aient une formation sur le site.

R : Ce sera le cas l'élu qui l'était depuis l'année dernière formera ses collègues.

b) Demande qu'il y ait 3 administrateurs du site internet, un par organisation syndicale représentative au CE.

R : Il n'est pas souhaitable d'avoir trois administrateurs pour gérer un site. Deux suffisent largement.

27) Q : Questions relevant du CHSCT :

a) Demande d'une réunion de travail spécifique sur le groupe R45.

R : La réunion se fera fin janvier. Le premier travail consistera à faire la liste sur les contenus à changer et les prochaines dates de réunions.

b) Demande d'un point sur les actions « exploitation » réseau et CEM en cas de verglas ou neige, information voyageurs, plan de substitution.

R : Un élu signale que lors du fort épisode neigeux et verglas, cela n'a pas été sensationnel la mise en place du plan de nettoyage et en particulier sur le dépôt ou la personne d'astreinte atelier mettait





**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

« le sel à la main ». Normalement il y a du matériel prévu à cet effet qui n'a pas été utilisé car en panne.

c) Où en est la création d'un système de prestation de « service social ».

R : Cela est toujours en cours de discussion avec le gestionnaire de cette prestation. Il y aurait du présentiel et de la ligne téléphonique (permanence). Il y a déjà des prestations que nous faisons comme le logement et nous hésitons à le mettre dans le « Pack ». Les élus signalent que cette demande émane surtout pour

d) Demande d'un point précis sur le plan de prévention et d'information concernant la méningite sur le campus.

R : Le médecin du travail signale que cette méningite est du type W135 et qu'elle ne se transmet pas facilement. En effet il faut être en contact au moins une heure avec une personne infecté et que cela se transmet par la salive ou le postillon.

e) Pourquoi les élus CHSCT n'ont toujours pas reçu le PV de juin 2016.

R : Il n'est toujours pas fait. A la demande de la CFDT, il faudra quand il est fait le transmettre aussi aux anciens élus.

28) Q : Date de la prochaine réunion du CE.

R : Le 15 février

29) Q : Questions diverses.

R : -----

Le CE le 15 Février matin

Le DP le 15 Février après-midi.

